



Traité Édouyot

Michna 1 - Chapitre 8

העיד רבי יהושע בן בתרה
על דם נבלות,
שהוא טהור.

העיד רבי שמעון בן בתרה
על אף הפטאת שגע טמא במקצתו,
שטמא את כלו.

הוסיף רבי עקיבא:
הסלת ובקטרת, בלבדינה ובגמלים,
שגע טבול يوم במקצתו,
שפסל את כלם.

Rabbi Yehochoua ben Bétéra a témoigné au sujet du sujet du sang d'une Névéla (une charogne) qu'il est pur. (À savoir que le sang d'une Névéla ne rend pas impur comme l'animal Névéla lui-même, car il n'y a aucun sang d'un animal qui ne rend impur comme le corps de l'animal lui-même si ce n'est un shérèts. Cependant, son statut est comme celui d'un liquide impur qui contamine à partir d'un volume d'un révi'it. (Rambam, Méïri) Certains expliquent [que le sang] est totalement pur (voir Tossefot Yom Tov, Tiferet Israël et Menahot 103b). Et plus haut au chapitre 5 Michna 1, Beth Chamaï et Beth Hillel divergent en ce point. (Voir sur place)

Rabbi Chimon ben Bétéra a témoigné à propos des cendres expiatoires [de la vache rousse, se trouvant dans un récipient] qui auraient touchées en partie une impureté (comme par exemple un mort qui aurait été en contact avec une partie des cendres) toutes les cendres sont impures, [même si les cendres ne forment pas une seule entité, les Sages ont agit avec une plus grande rigueur dans les objets saints, et ont associé tout ce qui se trouve dans le récipient comme s'ils faisaient un seul corps]. (Michna Haguiga 3.2) Rabbi Akiva a ajouté [et à témoigné à propos] de la fleur de farine [que l'on apporte en tant que sacrifice de Min'ha], sur la Qetoret (l'encens) et la Levona (sorte d'épice qui accompagnait les pains de propositions) [que l'on amène sur la Min'ha], (Vayiqra 2,1) et les braises [que le Cohen rassemble et retourne le jour de Kippour, comme il est écrit (Vayiqra 16, 12) : « Il remplira l'encensoir de charbons ardents, pris sur l'autel [...], et introduira le tout dans l'enceinte du voile »] qui a été en contact avec un tevoul yom (personne impure qui s'est immergé au miqwé et qui doit attendre le coucher du soleil pour devenir pur – Voir Chapitre 2 Michna 1) de manière partielle ; [Si un tevoul yom a touché une partie de la fleur de farine, de l'encens, de la Levona ou des braises, la règle est que] tout est rendu invalide [que ce soit la fleur de farine, l'encens, la Levona ou les braises]. (Rabbi Akiva ajoute deux points : 1. Ce n'est pas seulement un homme impur dont il est question, mais également un tevoul yom qui, lui, n'impurifie pas, mais ne fait qu'invalider, car il est au deuxième degré d'impureté, s'il entre en contact avec une partie il invalide la totalité. 2. Ce n'est pas seulement les cendres de la vache rousse contenues dans un récipient, où le principe : « il a touché une partie c'est comme s'il était en contact avec la totalité » s'applique, mais même pour la fleur de farine, de l'encens, de la Levona ou des braises, qui ne sont pas dans un ustensile, mais seulement rassemblés et posés sur une tablette ou sur une planche qui n'a pas de rebords, sont comme s'ils étaient disposés dans un récipient creux. Et ils sont considérés comme une seule entité, bien qu'ils soient poudreux, c'est pourquoi si un tevoul yom touche une partie il invalide la

La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions





totalité. (Guemara Haguiga 24a).



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions